



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**Procès-verbal du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 janvier 2024**

<b>PRESENTS:</b>	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

**Secrétaire de séance** : Mme Christelle CHICARD

**Date de Convocation** : 18 janvier 2024

**Début de la réunion** : 20h00

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023 qui est approuvé à l'**unanimité des membres présents**.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**1/ Travaux parking GUERPILLON = point de situation**

Voirie et Réseaux Divers : l'ensemble des ouvrages ont été réalisés pour la viabilisation du terrain : égouts et eaux pluviales en prévision du futur bâtiment.

Les travaux du parking avancent dans les temps.

Un mur en pierre sera construit par les cantonniers pour soutenir le parking.

La SARL DIDIER CHENEVIÈRE a posé les luminaires sur le 1<sup>er</sup> parking.

Les élus évoquent la possibilité d'installer des toilettes publiques autonomes.

**2/ Délibération DETR 2024 pour un montant de 316800€**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'opération « Espace lavoir, restaurant scolaire et annexes de l'école », de la tranche 2 de la restructuration de l'école publique, a été chiffrée par le cabinet Bâti Ingénierie de Saint Galmier.

Compte-tenu du coût élevé de l'investissement, une demande de DETR est indispensable.

- Coût estimatif : 547 800 € HT

- DETR sollicitée : 316 800 € HT

Le Conseil Municipal approuve la demande de DETR à l'unanimité des membres présents.

### **3/ Délibération AO maîtrise d'ouvrage restaurant scolaire + annexes école**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation en vue de la passation d'un marché en procédure adaptée, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire et des annexes à l'école publique.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner un Maître d'Ouvrage pour réaliser la phase études et consultation ainsi que le suivi du marché de conception – réalisation concernant les travaux de construction. Cette consultation sera passée en procédure d'appel d'offres.

La procédure sera validée par le CDG 69.

Le Conseil municipal approuve le principe de réalisation de cette opération.

### **4/ Délibération concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des membres présents d'accepter les propositions de Monsieur le Maire.

### **5/ Délibération concernant la quote-part réseau unitaire – participation 2024**

Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.

Depuis le transfert de la compétence assainissement collectif, la commune participe au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux ml de réseaux unitaires implantés sur la commune.

Il est proposé à compter du 1er janvier 2024 de mettre à jour la participation appelée auprès des communes en fonction :

- Du montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL,
- Des ml de réseaux unitaires présents sur la commune.

Ce montant sera revu annuellement avec SUEZ en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL Municipal :

Votants : 14    Pour : 13    Abstention : 1    Contre : 0

FIXE le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales selon le montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et le nombre de mètres linéaires de réseaux unitaires actualisés de la manière suivante : 1 023,02 €.

### **6/ Délibération concernant l'acceptation de la subvention Amendes de Police 2023 et l'engagement de réaliser les travaux**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants, accepte la subvention accordée par le département du Rhône à la Commune de Villechenève au titre des amendes de police 2023 d'un montant de 5000 €uros et s'engage à procéder à la mise en sécurité des accès du groupe scolaire dans le cadre de sa restructuration.

### **7/ Délibération concernant la fongibilité des crédits M57**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2024.

### **8/ Délibération concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et maintenance de l'ensemble des équipements – signature du marché public.**

Il est rappelé que la CCMDL dans un objectif de mutualisation des moyens a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire semi enterrées et enterrées pour la collecte des déchets ainsi que la maintenance de l'ensemble de ces équipements. A ce titre, une convention de groupement de commande a été mise en place.

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres votants, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et les futurs avenants éventuels.

#### **9/ Délibération Avenant 1 convention partenariat réseau des bibliothèques**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de partenariat entre la Communauté de communes des Monts du Lyonnais et la Commune de VILLECHENEVE – Réseau des bibliothèques, Logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur.

#### **10/ Délibération participation SIVOS 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide le versement de la participation au SIVOS pour un montant de **98.53 euros pour l'exercice 2024**.

#### **11/ Délibération démarrage du PLU**

Mr le Maire rappelle les dispositions de la carte communale approuvée le 06 novembre 2003, en vigueur sur la commune de Villechenève et la nécessité de faire évoluer ses dispositions.

Considérant l'intérêt que l'établissement d'un plan local d'urbanisme présente pour une bonne gestion du développement communal, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents DE PRESCRIRE l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

Une 1<sup>ère</sup> réunion se tiendra en Mairie le 28 mars 2024 à 10h00.

#### **12/ Travaux cimetière**

Plusieurs doléances ont été adressées en Mairie concernant les allées du cimetière.

Travaux compris entre 15 et 20K€. Les élus ont demandé des devis complémentaires.

#### **13/ Retour sur la distribution des sacs poubelles**

Les élus déplorent un lieu de distribution trop froid et souhaiteraient améliorer les conditions de distributions.

Ils évoquent la possibilité de réaliser les distributions des sacs poubelles en septembre lors du forum des associations puis le samedi suivant.

#### **14/ Mise en place de composteurs collectifs**

Mr Sarcey a rencontré le service dédié aux composteurs de la CC-MDL.

L'emplacement retenu pour le composteur collectif sera « chemin des Placettes », à côté des containers sous réserve de l'acceptation de la CC-MDL et ce, à titre d'essai.

#### **15/ Projets 2024 Voirie**

La commission voirie doit organiser une réunion sur les chemins de la commune.

La CC-MDL a retenu la société Eiffage pour la réfection de la voirie.

#### **16/ Convocation du CCAS**

La date du 31 janvier 2024 à 19h00 a été retenue pour présenter le covoiturage solidaire en mairie.

La commission du CCAS est composée par : Mr Bernard CHAZELLES (président) / Mme Laetitia GRANJARD / Mme Sylviane CHIRAT / Mme Ginette FAURE / Mme Marie-Claude SEVE / Mme Danièle MONDELAIN / Mme Brigitte BLANC / Mr Bruno PIQUET.

#### **17/ Election du CME**

Les élections auront lieu le 02 février 2024 à 17h45 en Mairie.

*(Faute de candidature, les élections du CME sont reportées en septembre 2024)*

## 18/ Retour sur les vœux du Maire 2024

Beaucoup de riverains ont validé la modification du jour de la cérémonie des vœux qui est passé au samedi. Les élus évoquent la possibilité de décaler l'horaire à 19h00 pour l'année prochaine.

## 19/ Questions diverses

- **Compromis signé avec l'épicerie pour vente du fond de commerce**  
Monsieur le Maire fait part de l'obligation de rédiger un bail commercial pour la location du fond de commerce suite à la future vente de l'épicerie.  
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à conclure et à signer un bail commercial et en assurer toutes les démarches administratives et financières.  
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la rédaction du bail commercial.
- Milolette : réunion de préparation le 1<sup>er</sup> février à 18h30.
- Un chien a été récupéré par la société SAUV le 23/01/2024 pour un coût de 140 euros TTC.
- Les employés communaux travaillent sur un mur en pierres sèches au Laffay.
- Pas de passage du cyclo des Monts pour l'année 2024
- Extinction éclairage : les panneaux ont été reçus et seront installés.
- Réunion avec la directrice de l'école le 12 février 2024.
- Edf : 11 contrats signés en tarif réglementé.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

Fait en Mairie, le 02/02/2024

Le Maire,

Bernard CHAZELLES



Le secrétaire de séance